

Le 17/10/2021

Madame, Monsieur,

Fin 2014, j'ai été démarché par téléphone et à mon domicile par un commercial de "Bleu Ciel", partenaire d'EDF, pour installer des panneaux solaires intégrés au toit de ma maison.

Celui-ci a plusieurs fois insisté sur le fait que le revenu de ma future production d'électricité annuelle ainsi obtenue autofinancerait le coût de ce projet. De plus, il m'a assuré que le remboursement se ferait sur dix ans de production au maximum. Me démontrant avec quelques ébauches sur papier libre les avantages d'une telle installation et l'intérêt de signer au plus vite, j'ai donc accepté le contrat.

La pose des panneaux solaires et des installations électriques a été réalisée par la société EASY CONFORT en 2015.

Par la suite, je contractais obligatoirement un prêt de 24 000 € auprès de la banque DOMOFINANCE, sans pour autant, avoir eu le choix personnel d'une autre banque.

Malheureusement, au cours des années 2016, 2017 et 2018, j'ai mis tout cela entre parenthèses car de lourds problèmes de santé et d'actions médicales ont frappé mon couple.

Ce n'est que lorsque j'ai voulu récupérer mon attestation Easy Confort pour me faire régler mes productions auprès d'"EDF obligation achat", que j'ai appris la faillite de cette société. J'ai donc eu recours au notaire qui gère ce dossier pour obtenir l'attestation et ainsi encaisser les productions d'électricité annuelles. C'est à ce moment que je me rendis compte que le rendement que m'avait annoncé le vendeur se trouvait bien inférieur à ses calculs.

Et un problème n'arrivant jamais seul, en 2020, un orage a endommagé l'onduleur. Il a dû être changé sans la prise en charge de la société Easy Confort.

Aujourd'hui, j'estime avoir été manipulé et trompé.
c'est pourquoi j'espère que mon témoignage permettra
la cessation de ce genre de démarchage effectué par ces
sociétés sans scrupule et de ces banques qui les cautionnent.

Bien Cordialement.



eiko finance